

Conditions générales de ventes

1- Généralités :

Les présentes conditions de ventes sont applicables pour toutes les commandes faites à Organic Concept Toulouse. Le client est tenu d'accepter ces conditions par le seul fait de sa commande. Les dérogations éventuelles ne seront envisageables qu'après acceptation et signature des deux parties.

2- Réserve de propriété :

Organic se réserve la propriété de la marchandise jusqu'au paiement complet des sommes convenues contractuellement. Les sommes versées pourront être conservées et utilisées pour couvrir les pertes et frais en cas de récupération et revente du matériel. Par le fait Organic récupère toutes les créances résultant de leur revente.

3- Réclamations :

Toutes réclamations concernant les ventes ne seront recevables qu'à condition d'être adressées par courrier recommandé datant de moins de huit jours pour les professionnels, quinze jours pour les particuliers. La vérification du produit devra être effectuée par notre service technique afin de contrôler l'exactitude du défaut, si défaut il y a. L'intervention sera à la charge du client si aucun problème n'est révélé, dans le cas contraire Organic s'engage pour le remboursement ou le changement du produit à ses frais. Organic ne sera pas responsable non plus en cas de catastrophe naturelle, incendie relatif à des faits externe quels qu'ils soient. Aucuns dommages et intérêts ne seront envisageables pour les raisons précédemment citées.

4- Garantie :

Les tentes Organic seront garanties 2 années, dans la mesure où aucune intervention quelle qu'elle soit n'ait eu lieu sur la toile et le montage, et qu'une visite de contrôle annuel ne puisse être effectué sur la base d'un tarif adapté à chaque structure. Des contrats d'hivernage nettoyage et entretien permettent des extensions de garanties jusqu'à 3 ans.

5- Règlement :

L'acheteur s'engage au versement d'une somme de 50% à la signature du bon de commande d'Organic Concept Toulouse, le solde sera dû sur facture à la livraison de la structure installée. Des frais d'organisations annexes peuvent être envisageables lors du montage. Les délais de livraisons peuvent varier selon les commandes (en moyenne quatre semaines). Organic ne sera pas responsable non plus en cas de catastrophe naturelle ou d'autres cas relatifs à des faits externes. En cas de non respect des règlements, des poursuites, frais et majorations de retards pourraient s'en suivre par tout organisme agréé.

6- Annulation :

Pour toute annulation d'une commande de tente sur mesure, 50% du total de la facture seront dû au-delà d'un délai de 24 heures après commande à la Sct. Organic. Pour une annulation de commande de structure au format référencé dans nos grilles, une période de huit jours par courrier recommandé pourra prendre cas, ne serons retenus que les frais d'études et de dossier, au delà de cette période 50% de la facture seront dû à la Sct. Organic.

7- Responsabilités des parties : La Sct. Organic sera responsable de toutes les opérations jusqu'à la livraison de la structure montée et validée par le client ainsi que d'éventuels dégâts pouvant survenir pendant la durée du chantier. Le client s'engage à tout mettre en œuvre pour que la structure soit conservée dans les meilleures conditions, qu'en cas de chute de neige celui-ci installe un chauffage, qu'en cas d'avis de tempête la pause d'une sangle de sécurité puisse être installée à ses frais hors contrat d'entretien.

8- Implantation :

Organic Concept Toulouse sera seul à pouvoir prendre la décision de l'installation d'une tente après repérage sur le lieu dit. Nos installations ne nécessitent pas de dépôt de permis de construire mais peuvent être intégrées dans des plans d'architectes.

9- Juridiction :

En cas de contestation, seuls seront compétents le tribunal de Toulouse et la loi Française.